

Laïcité



BILAN ANNUEL 2024

Introduction

Une feuille de route laïcité 2022-2026

À Angers, une charte de la laïcité a été élaborée dès 2015 pour rappeler le sens, le contenu et la portée de ce principe fondamental. Elle s'adresse aux agents, aux usagers, aux associations et aux partenaires du service public. Elle s'inscrit dans le premier Pacte Républicain adopté en conseil municipal le 30 novembre 2015.

En 2017, plus de 3 000 agents permanents ont participé à une demi-journée de sensibilisation à la laïcité, construite à partir de situations concrètes rencontrées sur le terrain. Un dispositif de traitement des situations a été mis en place. Des outils et modalités d'accompagnement ont été progressivement mis en oeuvre : formations,

animation d'un réseau de référents, parcours éducatifs, mise à disposition de ressources...

Christophe Béchu, Maire-Président et Karine Engel, adjointe à la citoyenneté, ont souhaité que la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) se dotent d'un plan d'actions pluriannuel en faveur du respect de la laïcité, afin de guider leur action politique et leur mission d'employeur.

Une feuille de route laïcité commune à l'ensemble des services et des partenaires a été élaborée autour de 2 priorités :

PRIORITÉ 1

Une gouvernance du pacte républicain en faveur du respect de la laïcité

PRIORITÉ 2

Une culture partagée et une action efficace en faveur du respect de la laïcité à Angers

Certains chantiers sont déjà terminés, d'autres sont en cours ou restent à lancer. Les élus de la ville d'Angers, d'Angers Loire

Métropole, et du CCAS se sont engagés à réaliser un bilan. Ce livret présente une synthèse des premières avancées.

La laïcité garantit la liberté de conscience et celle de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs croyances ou convictions. Elle assure aussi bien le droit d'avoir ou de ne pas avoir de religion, d'en changer ou de ne plus en avoir. Elle garantit le libre exercice des cultes et la liberté de religion, mais aussi la liberté vis-à-vis de la religion : personne ne peut être contraint au respect de dogmes ou prescriptions religieuses.

La laïcité implique la séparation de l'Etat et des organisations religieuses.

L'ordre politique est fondé sur la seule souveraineté du peuple des citoyens, et l'Etat - qui ne reconnaît et ne salarie aucun culte - ne régit pas le fonctionnement interne des organisations religieuses. De cette séparation se déduit la neutralité de l'Etat, des collectivités territoriales et des services publics, non de ses usagers. La République laïque impose ainsi l'égalité des citoyens face à l'administration et au service public, quelles que soient leurs convictions ou croyances.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres, mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction, mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

Cadre législatif

- Déclaration des droits de l'homme et du citoyen « nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble par l'ordre public établi par la loi. »
- Loi de séparation des Églises et de l'Etat - 1905 : « La république assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public. Elle ne reconnaît, ni ne salarie ni ne subventionne aucun culte. »
- Constitution française du 4 octobre 1958 : « la France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. »
- La loi contre le séparatisme du 24 août 2021-Mise en place du pacte républicain et du contrat d'engagement républicain pour les associations et les fondations bénéficiant de subventions publiques.

- Le décret d'application du 31 décembre 2021-Annexe détaillant le **contrat d'engagement républicain**.
- Le décret d'application du 23 décembre 2021 relatif au **référé laïcité dans la fonction publique**.



PRIORITÉ 1

Une gouvernance du pacte républicain en faveur du respect de la laïcité

Le Pacte Républicain :

Il recouvre un ensemble de valeurs et de principes qui fondent la République Française, comme sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Pour Angers Loire Métropole, la Ville d'Angers et le CCAS, il se décline en trois feuilles de route : égalité professionnelle, égalité entre les femmes et les hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles et respect de la laïcité.

Ces enjeux sont intégrés :

- Dans la **mise en œuvre des politiques publiques et de l'action publique** (éducation, sports et loisirs, culture, aménagement...),
- Dans sa **relation avec les partenaires** du service public (conventions, DSP, marchés publics...),
- Dans sa **gestion des ressources humaines** et sa dimension managériale, avec les agents.

CHIFFRES CLÉS 2023

1 PLAN D' ACTIONS

2 ORIENTATIONS PRIORITAIRES

20 ACTIONS

L'AMBITION

Développer une culture commune pour permettre l'appropriation du principe de la laïcité par toutes et tous, de manière pédagogique claire et concrète, favoriser le respect de la laïcité dans la mise en œuvre des politiques publiques et les missions d'employeur.

LES MOYENS

Mission Égalité Diversité, un budget dédié pour accompagner les initiatives des directions des collectivités. Un soutien aux initiatives portées par des acteurs du territoire.



Christophe Béchu,

Maire d'Angers,
Président d'Angers Loire Métropole



Karine Engel,

Adjointe au maire,
à la Citoyenneté, aux Anciens Combattants et aux Sports



Roselyne Bienvenu,

Déléguée aux Ressources Humaines
Vice-Présidente
d'Angers Loire Métropole

Structurer une offre de services

La Mission Égalité Diversité devient service référent en matière de laïcité pour les agents des collectivités et les associations.

- Mise en place d'une boîte mail depuis 2017 : laicite@ville.angers.fr

Formaliser la mission du référent laïcité – volet employeur

Nomination d'un collège (Ville, CCAS et ALM) de trois référents, par arrêté, en septembre 2023 :

- **Émilie Desor**, responsable de la Mission Égalité, Diversité – Direction des Associations, Citoyenneté et Quartiers et formatrice habilitée par l'Etat « Valeurs de la République et Laïcité » (VRL)
- **Arnaud Besson**, responsable des relations sociales – Direction des Ressources Humaines
- **Élisabeth Chich-Bourguine**, responsable du service des Affaires juridiques – Direction des Assemblées et des Affaires juridiques

Le collège des référents assure différentes missions (art L 124-3 CGFP) :

- Apporte tout conseil utile relatif à la mise en œuvre du principe de laïcité portant sur des questions individuelles ou sur des questions d'ordre général.
- Assure et contribue aux actions de sensibilisation et de formation des agents publics.
- Participe à l'organisation de la journée de la laïcité le 9 décembre de chaque année.
- Elabore un rapport annuel d'activité soumis aux assemblées délibérantes et transmis au Préfet de département.
- Peut-être éventuellement sollicité pour une médiation entre un agent et des usagers du service public.

- Accompagnement méthodologique
- Mise à disposition de ressources en faveur des directions et des acteurs du territoire (éducatifs, sportifs, etc.)

- Peut-être saisi par tout moyen et par tout agent public, service ou direction et informe l'auteur de la saisine des suites qui y sont réservées dans un délai raisonnable.
- Est tenu au secret professionnel et à la discrétion professionnelle.
- Est rattaché à la direction générale adjointe Relations Humaines, Proximité et Renouvellement Urbain de la Ville d'Angers.
- Assure ses missions en toute indépendance et impartialité.
- Doit bénéficier d'une formation adaptée à ses missions et à son profil.

Il s'appuiera sur les directions et managers qui contribueront à la construction et à la diffusion d'une culture commune, à l'enrichissement du rapport annuel et à l'organisation des sensibilisations, notamment lors de la journée nationale du 9 décembre.



Poursuivre la mise en œuvre du dispositif de traitement

Un dispositif de traitement des situations ou questions relatives à la laïcité a été créé en 2016 avec l'appui d'un groupe de travail associant plusieurs services.

En 2023, ce dispositif s'est déployé autour de trois chargés des missions de référent laïcité.

À tout moment, les agents comme les acteurs associatifs du territoire peuvent utiliser l'adresse mail générique :

laicite@ville.angers.fr

Ou se rendre sur le site de la ville d'Angers dédié aux associations qui propose une page dédiée.

Les sollicitations sont pré-instruites par la Mission Égalité Diversité en lien avec le collège des référents en fonction de leur complexité et des délais de réponses identifiés.

CHIFFRES CLÉS

1 **BOÎTE MAIL DÉDIÉE** centralisée au niveau de la Mission Égalité Diversité

79 **SAISINES - SITUATIONS** instruites depuis 2016

5 **DIRECTIONS** ont fait l'objet d'un temps d'analyse des besoins depuis 2016

1 **PROCÉDURE DE TRAITEMENT** des questions ou situations en lien avec la laïcité

10 **THÉMATIQUES** (Pratiques religieuses, pratiques sportives, relation à l'usager, soutien aux associations...)

Un grand nombre de situations concerne la posture à adopter dans les situations en lien avec la laïcité et la gestion du fait religieux au quotidien : comment faire en cas de, comment réagir à, comment dire....

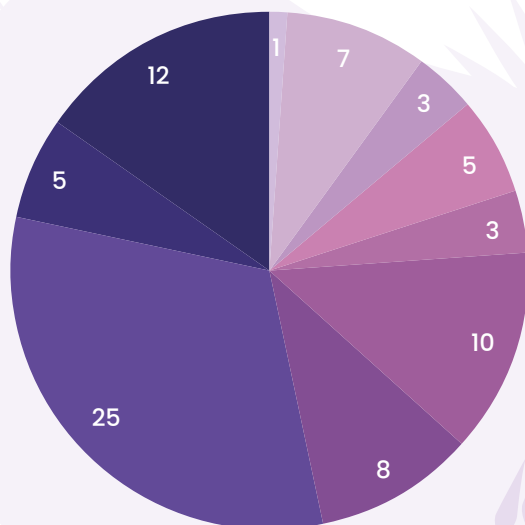
Produire un référentiel de questions et de réponses rencontrées, pour alimenter le dispositif de sensibilisation et de formation

Depuis la création du dispositif de traitement, 79 situations ont été instruites depuis 2016. Les situations recouvrent un large panel de thématiques.

Les propos tenus en entretien restent strictement confidentiels, l'avis n'est diffusé qu'à la personne ou aux personnes qui en font la demande.

Nombre de saisines classées par thèmes

2016-2024



- Laïcité et fonctions électives
- Charte de la laïcité
- Dimension managériale
- Education à la Laïcité
- Laïcité et pratiques sportives usager
- Laïcité et relation à l'usage
- Laïcité et relations socio-éducatives
- Pratiques religieuses (fêtes, insignes...)
- Hors thème laïcité
- Soutien aux associations (salles, locaux, subventions)

Rendre lisible l'offre de formation et de sensibilisation existante sur le territoire

La formation Valeurs de la République et Laïcité : « Laïcité, tout savoir pour mieux l'appliquer ».

D'une durée de 1 à 2 jours, cette formation est destinée aux acteurs de terrain, en contact avec les publics. Elle vise à répondre à leur besoin de qualification et d'accompagnement sur l'application du principe de laïcité dans les situations professionnelles qu'ils rencontrent au quotidien.

Les objectifs de la formation :

- Adopter un positionnement adapté à la situation professionnelle des agents et au statut de leur structure employeuse ;
- Apporter des réponses aux demandes et situations rencontrées dans l'exercice des missions, fondées sur le droit en matière de respect des principes de laïcité et de non-discrimination, dans une logique de dialogue avec les populations.

Les objectifs pédagogiques :

La formation doit permettre aux participants :

- D'acquérir des repères historiques et les références juridiques de base sur les valeurs de la République et le principe de laïcité,
- De confronter leurs pratiques professionnelles aux apports d'intervenants experts et à celles d'autres professionnels,
- De travailler sur des cas pratiques.

Contenu :

Le Kit « Valeurs de la République et Laïcité » de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

- Repères historiques et juridiques,
- Cas pratiques,
- Confrontation des pratiques professionnelles,
- ½ journée de spécialisation : « Laïcité et relation socio-éducative » ou « laïcité et espace public ».



Une culture partagée et une action efficace en faveur du respect de la laïcité à Angers

Organiser un temps fort annuel dans le cadre de la journée de la laïcité du 9 décembre

Contribution à l'organisation d'une journée départementale à Angers au sein de la Maison de quartier de Monplaisir le 8 décembre 2023 :

- Le matin : conférence de Jean-Michel DUCOMTE, maître conférencier à l'institut politique d'études de Toulouse, avocat spécialiste en droit public et auteur de plusieurs ouvrages sur la laïcité,
- L'après-midi : théâtre-forum avec la compagnie Myrtil,
- Un espace ressources présenté par les formateurs et formatrices habilités « laïcité et valeurs de la république ».



Journée laïcité du 8 décembre 2023

CHIFFRES CLÉS

124

participants (29 hommes, 95 femmes, typologie des acteurs : éducation nationale, associations, maison de quartiers, mairies, CCI, ...)



Diffuser les ressources de la Ville sur le territoire

- Actualiser et diffuser les guides « agents » et « associations »

Mise à jour des livrets élaborés en 2016, destinés aux acteurs associatifs et aux agents de la Ville d'Angers, du CCAS et d'Angers Loire Métropole.

- Créer un espace ressource dédié aux associations sur le site de la Ville

Création, puis actualisation d'un espace dédié aux associations : pacte républicain, égalité femmes-hommes, lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Mise à disposition de ressources (charte de la laïcité, contrat d'engagement républicain...).

[Plus d'information sur angers.fr](https://www.angers.fr)



- Créer un espace dédié aux agents

Création d'un espace de ressources dédié aux agents Ville ALM, CCAS sur l'intranet du personnel :

- Le cadre juridique, les formations accessibles en ligne, livrets, charte, vidéo explicative, une foire aux questions...



Intranet du personnel

• **Créer une page internet sur angers.fr**

Une page dédiée à la laïcité sur le site de la ville d'Angers présente désormais les actions menées par la Ville d'Angers

et propose des documents ressources accessibles en ligne (charte de la laïcité, livret pédagogique « mieux comprendre la laïcité », bilan des actions conduites...).

Engager les bénéficiaires de financements publics au respect de la laïcité

Déployer le Pacte Républicain et le Contrat d'Engagement Républicain

Le conseil municipal du 27 juin et le conseil communautaire du 11 juillet 2022 ont adopté la clause générale relative au Pacte républicain, issu de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

La loi contre le séparatisme du 24 août 2021 a mis en place un pacte républicain, ainsi que le contrat d'engagement républicain pour les associations et les fondations bénéficiant de subventions publiques.

Toute association ou fondation qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès d'une autorité administrative ou d'un organisme chargé de la gestion d'un service public industriel et commercial s'engage, via une clause de la convention d'objectifs, au respect du contrat d'engagement républicain.

Un décret d'application du 31 décembre 2021 prévoit une annexe détaillant le contrat d'engagement républicain qui est également annexé à l'ensemble des conventions signées avec les associations.

Les contrôles et sanctions encourues sont intégrés au cas par cas selon la nature et le type d'engagement contractuel. Le non-respect du contrat d'engagement républicain par les associations et fondations peut aboutir au retrait de la subvention, en cas d'objet ou/activité illicite ou/incompatible avec les engagements souscrits.

• Pour tous les partenaires de la collectivité

- Insertion dans les contrats et actes entre les collectivités et l'ensemble de ses cocontractants (concessions, délégations de service public, marchés de services, contrats de prestations intégrées, et leurs sous-traitants...) d'une clause spécifique relative au respect du Pacte Républicain et notamment au respect de l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

• Pour les associations et les fondations

- Obligation de se soumettre au contrat d'engagement républicain.

Ressources à disposition des acteurs du territoire sur la laïcité

UN SERVICE RESSOURCES :

Mission Egalité Diversité : 02 41 96 99 26
laicite@ville.angers.fr

Sur [Angers.fr/rubrique laïcité](https://angers.fr/rubrique-laicite)



[angers.fr/rubrique laïcité](https://angers.fr/rubrique-laicite)

Un site ressource sur la laïcité en Maine et Loire : Laïcité49

<https://laicite49.fr/>

Laïcité 49 est un site de ressources sur la laïcité en Maine et Loire, proposé par les formateurs et formatrices issus des services de l'Etat, des collectivités territoriales et du secteur associatif, habilités par l'Etat dans le cadre du plan national de formation « Valeurs de la République et Laïcité ». Ce plan est déployé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires et par l'observatoire de la

laïcité depuis 2015. Cet outil est destiné aux éducateurs (animateurs, enseignants, parents...).

Il propose notamment des ressources classées par public : enfants, jeunes et adultes ; et par type : podcast, jeux et documents. Il recense les formations accessibles sur l'année pour tous les publics.



This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal blue lines, similar to standard notebook paper. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

